

CESER de Bourgogne Franche Comté - Séance plénière du 27 juin 2017

Rapport 2-12 Avis sur le Plan de relance économique du vignoble beaujolais

Intervention d'André COLIN pour la CGT

La CGT s'interroge sur la dernière phrase de cet avis qui pointe d'éventuels dommages collatéraux concurrentiels entre appellation viticole : Beaujolais et Bourgogne. L'aide cible le sud du département de la Saône et Loire dont les aires communales (11) sont en appellation Beaujolais, crus Fleurie, Moulin à Vent, Chénas et St Amour. Est-ce que cette modeste aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté va mettre en péril les prestigieuses appellations de Bourgogne ?... D'habitude le monde économique sait prendre de la hauteur sur ces sujets, nous sommes étonnés que les représentants des organismes viticoles au CESER soulèvent cette question. Néanmoins la CGT votera cet avis.